

L'ACTION

N°427
Septembre 2020

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

2ème vague ?

Le virus revient de vacances, lui aussi, portez le masque, lavez-vous les mains.

La CGT a demandé formellement à l'entreprise d'augmenter les temps de pause pour que les salariés puissent respirer librement...

En tout cas, la vague qui s'annonce est une vague de licenciements, le seul service public qui embauche, c'est Pôle emploi.

Le gouvernement distribue les milliards pour les entreprises, sans contrepartie, sans obligation d'emploi ou de salaire. On a déjà vu le résultat chez Renault et Air France, entre autres. En même temps, le chômage partiel et les arrêts maladie pour cause de COVID vident les caisses de la sécu et de Pôle emploi. Qui va payer l'addition ?

Il y a beaucoup d'inquiétude dans l'esprit de chaque salarié-e, il y a beaucoup de colère aussi parfois. Par rapport au virus et aux dangers qu'il représente, par rapport au travail et à l'insécurité qu'on rencontre dans l'entreprise. La restructuration continue, les suppressions de postes n'arrêtent pas. La seule solution proposée, à tous les niveaux, c'est le Jobposting. Tout le personnel connaît très bien le résultat. Beaucoup sont terrifiés en attendant les conclusions de Simply.

La CGT propose des solutions pour un autre monde, certaines ont été mises en débat dans la convention citoyenne pour le climat : une taxe sur les dividendes et la semaine de 28 heures ...

Quelle société voulons-nous ? Une majorité qui se tue, littéralement parfois, au travail et une minorité qui croule sous sa fortune ? Les citoyens commencent à se rendre compte que ce n'est pas possible.

Ce sont les salarié-es, les citoyen-nes, les précaires qui doivent imposer le monde d'après.

Rendez-vous le 17 septembre à 12 h devant la préfecture !

Jean Paul COGNET

SOMMAIRE

Page 1 – Edito

Page 2 – Congés et salaires : on nous a volés
Télétravail ... et maintenant ?

Page 3 – Pleure et tais-toi

MMS/RE : Pas de fumée sans feu chez les soudeurs
Humeur

Page 4 – Le masque et la pause

É
D
I
T
O

Congés et salaires : on nous a volés

Durant le confinement, Michelin nous a imposé 10 jours de congés et JDR, et même plus pour beaucoup de ceux qui étaient en télétravail. Cela a obligé beaucoup d'entre nous à réduire la durée des congés d'été et il ne nous reste plus beaucoup de jours pour la fin de l'année.

Dans le même temps, pour ceux qui se sont retrouvés en chômage partiel, les pertes de salaire ont pu atteindre 300 € nets par mois complet. Les ouvriers en horaires postés, qui ont souvent déjà les salaires parmi les plus bas, ont été les plus pénalisés suite à la prise en compte du temps de travail effectif (sans les temps de pause et de casse-croûte) pour le paiement du chômage partiel.



Pourtant, après des bénéfiques records en 2019, Michelin se sort bien de cette période avec un résultat opérationnel de 310 millions au 1^{er} semestre ! Et il vise 1,2 milliard pour l'ensemble de l'année malgré l'aggravation de la crise économique !

L'entreprise doit nous rendre les jours qu'elle nous a volé et compenser à 100 % les pertes de salaires dues au chômage partiel !

Télétravail... Et maintenant ?

Après le retour progressif au bureau au mois de mai et juin, puis les vacances d'été, les salariés du tertiaire chez Michelin entament une nouvelle période de télétravail jusqu'à la fin du mois de septembre. Cette période pourrait évidemment se prolonger en cas d'évolution négative de la pandémie.

Il est trop tôt pour dresser le bilan du télétravail de ce printemps. De nombreux articles ont détaillé les risques (douleurs musculaires, troubles musculo-squelettiques, frontière entre vie professionnelle et vie privée, isolement du travailleur, caractère déshumanisant du télétravail, négation du collectif humain) et les avantages (gain de temps, économie de carburant, sentiment de liberté pour les salariés...).

Ces points ont aussi été soulevés par les salariés Michelin lors de nos échanges. Peu de retours négatifs. Une découverte plutôt positive pour les uns, le souhait de poursuivre pour d'autres. Il convient de rester prudent et de ne pas généraliser. Tous les salariés n'ont pas vécu cette situation de manière semblable, de nombreux facteurs entrent en ligne de compte (structure familiale, lieu d'habitation, personnalité...).

L'accord télétravail signé en 2017 chez Michelin reste en vigueur jusqu'en 2022. Nous ne savons pas à l'heure actuelle quand il sera renégocié, mais vraisemblablement avant cette échéance.

En dehors de cette période exceptionnelle de pandémie, chez Michelin, le télétravail est pratiqué sur la base du volontariat.

En cas de nouvel accord, la CGT tiendra compte de l'évolution de la société, mais restera extrêmement vigilante sur le respect du droit des salariés, la prise en compte de toutes les dimensions du télétravail, avec ses aspects positifs et négatifs. Il reste aujourd'hui de nombreuses problématiques en suspens, prise en charge des frais de connexion, de la consommation supplémentaire de chauffage, d'électricité, etc...



PLEURE ET TAIS-TOI !!!

Courant juin 2020, à CAP/Ladoux, service bien connu pour les tensions qui y règnent, deux salariés ont fini par s'effondrer psychologiquement. Les voyant en pleurs, un élu CGT, après s'être informé de leur situation, a sollicité de la CSSCT le vote d'une enquête pour RPS (risques psychosociaux). Jugeant la situation préoccupante, l'instance a demandé officiellement cette enquête à la direction afin d'analyser les causes du mal-être apparent dans ce secteur et d'identifier des voies d'amélioration pour faire cesser le risque. La procédure n'est pas nouvelle, elle est interne à l'entreprise et a déjà été mise en place dans plusieurs services.

C'était sans compter sur l'incompréhension (ou le sentiment de culpabilité ?) du management qui, pour seule réponse, sème la zizanie parmi les salariés et poursuit l'élu jusqu'à le faire convoquer pour sanction.

Chez Michelin aussi, on poursuit donc les élus qui remplissent simplement leur mission, avec cœur et dans le souci du bien-être des collègues.

La CGT remercie les salariés qui se sont mobilisés aux côtés de notre élu pour le soutenir dans cette épreuve injuste et imméritée.

La direction n'a toujours rien mis en place pour les salariés en détresse : à CAP, visiblement, la psychologie se résume à « pleure et tais toi ».

MMS/RE :

Pas de fumée sans feu chez les soudeurs,

On ne peut cacher longtemps la vérité, c'est pour cela que s'est tenue, le 9 Juillet 2020, une conférence de presse animée par les élus CGT de la Combaude. En effet, la population a pu découvrir, non sans une certaine stupéfaction, que Michelin parle beaucoup de la protection de ses salariés, mais qu'en réalité, il y a parfois loin de la coupe aux lèvres.

L'exposition de soudeurs de MMS/RE aux fumées cancérigènes était un combat de longue date mené par le CHSCT. Les réponses évasives et incomplètes de l'entreprise ont alerté l'inspecteur du travail. Celui-ci a alors dressé un procès-verbal dont s'est emparé le procureur de la République afin d'ordonner une enquête de police. Des opérateurs, ainsi que des responsables du site, ont été auditionnés et les dépositions ont mis en valeur de nombreux dysfonctionnements dans la protection des salariés, l'information sur les risques encourus et la prise en charge des symptômes par la médecine du travail face à des taux de toxines particulièrement élevés : « vous avez dû manger trop de viande rouge » a-t-on dit à une personne qui s'inquiétait du résultat de ses analyses.

La direction n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet, se contentant de mettre en exergue des actions correctives bien tardives et obtenues sous la pression des élus.

Comme toujours, la CGT est aux côtés des salariés mis en danger et les soutiendra dans leurs démarches jusqu'au recours en justice qui semble inévitable.

Humeur III

D'après une note interne diffusée sur le site intranet de Troyes, Michelin, dans sa grande générosité, souhaite faire un acte de reconnaissance envers les salariés qui se sont mobilisés pour venir travailler pendant la période de crise Covid-19.

Pour se faire, l'entreprise va distribuer des primes dont une très grande partie sera sous forme de chèques cadeaux d'une valeur de 50 ou 100 €. Chacun pourra apprécier le ridicule, tant du montant, que de la forme de distribution.

Nos dirigeants pensent peut-être, de cette manière, soutenir le commerce local ???

Pourtant, qui tue le commerce local depuis les années 80 en supprimant des milliers d'emplois, et notamment à Clermont-FD, si ce n'est Michelin ?

Le Covid de l'emploi durant toutes ces années, et celles à venir, c'est BIB !!!

Le masque et la pause



La COVID-19 nous a apporté son lot de contraintes dans le monde du travail, notamment avec le port du masque, qui reste pourtant nécessaire pour ralentir la contagion.

Quelle que soit l'activité, travailler avec le masque entraîne de la gêne pour respirer, pour se déplacer, pour dialoguer et se faire comprendre, de la buée sur les lunettes et tout un tas de désagréments. Sur certains postes, la contrainte devient d'ailleurs vraiment insupportable, ce que nous ont remonté de nombreux salariés, notamment sur les sites industriels, logistiques et dans les ateliers de fabrication où la chaleur permanente aggrave les difficultés.

Ces raisons ont poussé la CGT à demander des pauses supplémentaires afin de pallier « l'effet masque ». Si certaines directions, comme à Cataroux, semblaient sensibles au sujet, la présidence du CSE est restée inflexible, laissant le soin aux managers locaux de décider... Ce qui veut tout dire, ne nous masquons pas la vérité...

Même si le masque est aujourd'hui considéré comme un équipement de protection individuelle, et, donc, obligatoire, il est essentiel de ne pas se mettre en difficulté et d'en atténuer la gêne autant que faire se peut en exigeant les repos que vous estimez nécessaires à votre bien être.

Les élus CGT sont là pour vous aider en cas de difficulté.

Le syndicat CGT Michelin appelle tous les salariés, toutes catégories confondues, à participer à la journée de mobilisation :

**le 17 septembre 2020 à 12 h devant la
préfecture**

- le 16 septembre : pour l'équipe C
- le 17 septembre : pour toutes les équipes et les 2x4
- le 19 septembre : pour les EFS

Pour joindre le syndicat CGT Michelin :

04.73.36.07.71

et par mail : cgt.michelin@wanadoo.fr

Contacts délégués syndicaux :

Jean-Paul Cognet : 06.08.90.57.60

François Roca : 06.75.10.34.00

Laurence Schlienger : 07.63.33.16.76

Michel Chevalier : 06.88.47.25.00

Hervé Charnet : 06.80.44.60.22

José Arrieta : 07.63.33.50.42

Bulletin d'Adhésion

Nom – Prénom

Adresse

Code Postal—Ville

Atelier—Usine

@: ☎ :

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner à l'adresse indiquée :

Syndicat Michelin, Place de la Liberté, Maison du Peuple, 63000 Clermont-Ferrand.

le me syndiqué
elle en bdp